

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 35

Artikel: Aux chasseurs : la chasse au Moyen-Age et sous le régime bernois. - La bécasse, ses moeurs. - Déboires des chasseurs. - Une phrase à prononcer correctement

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

AVIS AUX NOUVEAUX ABONNÉS.

Le Conteur Vaudois sera adressé gratuitement, durant le mois de septembre, aux personnes qui prendront un abonnement d'un an ou de six mois à dater du 1^{er} octobre.

Aux chasseurs.

La chasse au moyen-âge et sous le régime bernois. — La bécasse, ses mœurs. — Déboires des chasseurs. — Une phrase à prononcer correctement.

Chez les peuples non civilisés, la chasse est un moyen d'existence et constitue en quelque sorte un droit naturel.

Sous le régime féodal, la chasse était un droit seigneurial, un monopole réservé aux propriétaires de fiefs. Une seule exception était faite en ce qui concernait la chasse aux ours, loups, renards, sangliers et autres fauves, permise à tout le monde.

Le seigneur de juridiction devait avoir la *leyde*, c'est-à-dire une pièce de la chair des bêtes de haute venaison : « de l'ours le pied droit devant avecq » une pièce de la chair du dict ours » pesant la moitié plus que le dict pied ; » du sanglier la teste, soit une taillée » tant que l'aureille peut étendre contre » le col, avec le pied droit devant ; du » cerf, biche, chevreaux, l'espaule, » jambe et pied de devant droit. »

C'est en vertu de ces usages que nous voyons le Conseil de Lausanne recevoir des quartiers de sangliers et de biches tués dans les forêts de la ville.

On devait également offrir au seigneur les oiseaux de proie servant à la chasse au vol.

Sous le gouvernement bernois, le droit de chasse était restreint et reconnu aux gentilshommes. Les seigneurs de haute juridiction exerçaient ce droit dans toute son étendue. Les seigneurs de simple juridiction ou fief sans droit de justice, pouvaient chasser sur leurs terres. Enfin les simples gentilshommes n'avaient que le droit de chasser le menu gibier, à l'exception de la haute venaison et des perdrix, gélinottes et faisans.

Les seigneurs ayant droit de chasse

pouvaient accorder l'autorisation de chasser sur leurs terres à qui bon leur semblait. Les baillis permettaient aussi gratuitement la chasse aux bourgeois les plus considérables, en dehors des terres des seigneurs de haute juridiction.

Sauf celle des carnassiers, la chasse était absolument interdite aux autres bourgeois, paysans, artisans et habitants. Il y avait cependant certaines exceptions résultant d'anciennes franchises ; ainsi, en 1784 encore, les bourgeois de Baulmes réclamèrent et firent constater que de tout temps ils avaient joui du droit de chasse.

Les *leydes* étaient maintenues. En outre, celui qui avait pris un loup ou un ours devait en présenter la peau au seigneur avant de l'offrir à d'autres.

Le chasseur avait le droit de suivre le gibier qui se réfugiait sur une autre juridiction où il n'avait pas le droit de chasse, moyennant le paiement de la *leyde*. On prévoyait même le cas où le gibier laissé par un chasseur était tué par un tiers, qui devait recevoir trois florins pour son vin.

On avait pris quelques mesures pour la multiplication du gibier. La chasse était interdite de la Chandeleur à la Saint-Barthélemy. On défendit aussi, à diverses fois, la chasse de la perdrix. Les perdrix femelles prises vivantes devaient être relâchées (*Supplément au Dictionnaire du canton de Vaud*).

La loi du 4 juin 1805 régla chez nous l'exercice du droit de chasse et institua des permis au profit de l'Etat.

Ce qui précède nous amène à dire un mot de la bécasse dont les mœurs sont tout à fait particulières. L'argent ne la procure pas toujours pour la faire figurer sur nos tables. La bécasse arrive, elle repart dans de mystérieuses pérégrinations, sans qu'on puisse savoir d'où elle vient ni où elle va. Son arrivée est toujours une surprise.

On sait, il est vrai, que dans le courant d'octobre on a chance de la rencontrer, ce qui a donné lieu au proverbe : « A la Saint-Denis, bécasse en tous pays. »

Quelquefois cependant cet oiseau se soucie peu du proverbe, car il faut l'attendre quelquefois jusqu'à la fin d'octobre.

D'où vient cette voyageuse qui ne fait route que la nuit, se reposant tout le long du jour ?

Si nous en croyons Jean de la Motte, du *XIX^{me} Siècle*, elle vient des sommets boisés et humides du nord de l'Europe, de la Norvège et de la Suède, des bords de la Baltique, ainsi que de l'Allemagne du Nord et des rivages de la mer Noire.

Elle a plutôt l'humeur vagabonde que l'instinct navigateur, ajoute le même écrivain. Elle vient de partout, elle va partout. Mais dans ses voyages à bâtons rompus, elle conserve un ordre et une méthode. Par où elle a passé elle passera, où elle est allée elle ira. Il existe pour elle des sentiers aériens connus, pratiqués et suivis avec une régularité parfaite.

Cette voyageuse solitaire — les bécasses ne vont par deux qu'au moment des amours et on ne les rencontre en troupes que lorsqu'elles sont chassées par la tempête — ploie et déploie son aile suivant l'état du sol, cherchant un terrain frais et humide où son long bec puisse fouiller à l'aise et happer vers, larves, insectes de toute sorte. La terre est-elle durcie par la gelée, que la gourmande disparaît aussitôt. Lorsqu'au contraire le temps est doux et l'endroit favorable, on voit la bécasse pencher d'abord la tête de côté, comme pour écouter ce qui se passe sous terre. Puis elle crible le sol de coups de bec. Le bec sort de terre bredouille ou garni d'un ver aussitôt avalé, sans aucun effort apparent.

L'appétit de cette coureuse de nuit est aussi extraordinaire que sa puissance digestive. Elle engloutit des quantités énormes de nourriture et regagne en deux ou trois jours l'embonpoint perdu par les fatigues des voyages et les privations. Aussi son poids varie-t-il d'une manière sensible suivant qu'elle est plus ou moins bien en chair.

La bécasse pond trois ou quatre œufs. Elle est bonne mère, veille attentivement sur ses petits, sait les enlever dans ses pattes tout en volant et les

transporter à de grandes distances, soit pour les soustraire au danger, soit pour les conduire à quelque plantureux marécage.

Cet intéressant oiseau possède une autre qualité essentielle : il figure merveilleusement à la broche. Nul rôti ne peut rivaliser avec une bécasse bien en chair.

Aujourd'hui, le beau temps de la chasse est passé. Celui qui ne veut pas rentrer chez lui sans avoir tué quelque chose, en est réduit à faire la chasse aux puces de son chien.

Mais il y a la question d'amour-propre.

Certain Gascon s'en tirait en disant d'un air dégagé : « Peuh ! le gibier craint tant mon fusil qu'il se met hors de portée. »

Ce qui est plus commode, c'est de passer chez un marchand de gibier. C'est une façon de rectifier son tir.

En ce cas, il faut au moins simuler une blessure sur la tête.

Un chasseur avait négligé de le faire. Sa femme lui dit : « Mais où donc ce lièvre est-il blessé ? » Il répondit tranquillement : « Nulle part ; mon coup de fusil l'a tellement effrayé, qu'il est mort de commotion. »

Toutes les femmes ne s'y laissent pas prendre. Telle qui avait trouvé une pièce par trop faisandée, dit, le lendemain, à son mari : « Mon ami, promets-moi de ne pas tuer du gibier avancé aujourd'hui. »

Un petit délassément pour terminer, messieurs les chasseurs : Essayez de répéter plusieurs fois de suite, sans vous arrêter et sans fautes de prononciation, cette phrase : *Un chien de chasse sachant chasser.*

Essayez donc !

La cuisine coréenne.

La guerre qui se poursuit actuellement entre la Chine et le Japon, fournit aux journaux l'occasion de nous entretenir des mœurs de ces lointains pays. Le *Pot-au-Feu*, entre autres, publie sur la cuisine en Corée des détails piquants que lui a communiqués le colonel Chaillé-Long, ancien chef d'état-major de Gordon-Pacha et ancien consul général des Etats-Unis :

« Le Coréen se couche en même temps que le soleil et se lève avant l'aube. Une immense cloche publique, appelée In-Kiung, donne le signal de fermer les boutiques ; les rues qui, durant la journée, fourmillent de monde, deviennent en un instant silencieuses et désertes. Avant de s'étendre sur sa natte, le bon Coréen se bourre l'estomac de *pap* (riz), après quoi il ingurgite, tout en jouant

un jeu semblable au tric-trac, une quantité formidable de *sul* (eau de-vie de riz fort enivrante). J'oubliais de vous dire que le Coréen est un buveur formidable, et il n'est pas rare de voir sa femme lui tenir tête.

» Le *pap*, qui constitue la nourriture principale, est du riz lavé dans l'eau salée, puis bouilli. Cette préparation, usitée d'ailleurs au Japon, lui donne une blancheur de neige qui le rend fort appétissant. On le verse dans un grand seau autour duquel s'accroupit la famille.

» On mange, comme en Chine, avec des cuillers et des bâtonnets ; assiettes, fourchettes et couteaux sont inconnus. Toute la vaisselle est en cuivre ; quelques rares mandarins se servent de bols en porcelaine gris pâle imitant la porcelaine.

» Le Coréen a aussi son pot-au-feu qui s'appelle *kimtchi* : bœuf bouilli avec navets, oignons, radis et racines variées, fortement assaisonné de poivre et de sel et accompagné d'une sorte de choucroute à l'odeur écœurante.

» Le poisson tient encore une grande place dans la cuisine du pays. On le mange très avancé et même pourri. L'indigène ne dédaigne pas, en outre, de le déguster cru, et l'on voit fréquemment des pêcheurs à la ligne, accroupis au bord de la rivière, plonger le poisson qu'ils viennent de tirer de l'eau dans un vase de *soy*, — sauce très épicée, — puis le croquer tout vivant. Le *bo-boi*, salade d'arêtes de poissons, est une grande friandise.

» Mais le régal suprême, aussi apprécié du coolie, quand il peut s'offrir ce luxe, que du roi Li-Hi, c'est la viande de chien. Une soupe au chien est le *ne plus ultra* de tout Coréen.

Une chèvre pour appât.

On nous écrit du Jura :

Depuis une quinzaine de jours, il n'est bruit dans la contrée que des méfaits d'un loup ou autre carnassier ayant élu domicile dans nos montagnes.

Le gigot de mouton est-il préférable à la longe de veau, ou l'agneau se désaltérant dans l'onde pure aurait-il froissé les susceptibilités de maître loup ? telle est la question qui se pose à la vue du massacre de tant de moutons dans le Jura. Une chose est bien certaine cependant, c'est que Sa Majesté a d'abord épuisé la gent moutonnaire disponible sur nos pâturages, avant de se ruer sur la race bovine.

Donc l'autre jour, la terreur a-t-elle été grande lorsque la nouvelle se répandit que, sur une montagne du voisinage, un veau venait d'être égorgé et en partie dévoré. Il n'y avait plus à en douter, un malfaiteur à quatre pieds rôdait

sur ces hauteurs, et il s'agissait de s'en défaire à tout prix.

Les chasseurs les plus éprouvés des environs prirent leur fusil, et, un beau soir, ils allèrent se mettre en embuscade sur le lieu même où l'animal avait été dévoré. Une chèvre, pauvre victime, choisie comme appât, fut attachée au pied d'un arbre, et tous nos disciples de saint Hubert d'aller prendre leurs cantonnements sur les sapins d'alentour.

Défense de fumer, défense de causer, telle était la consigne.

Mais il fallait, pour attirer le loup, que la chèvre bêlât. Et la chèvre ne bêlait pas du tout, ce qui faisait le désespoir de nos chasseurs.

Après une attente longue et fatigante, l'un d'eux, impatienté, se mit à bêler, en imitant la chèvre d'une manière si frappante, que le loup lui-même devait évidemment s'y laisser prendre.

On peut se figurer l'hilarité que ces bêlements, au sommet d'un sapin, provoquèrent chez les autres chasseurs, qui en avaient comme on dit « mal au ventre. » Vraiment ils se tordaient.

Inutile de dire que le loup ne daigna pas les honorer d'une visite, et qu'en imitant le bêlement de la chèvre pendant un certain temps, on gagne une soif à laquelle le chasseur ne résiste guère.

Chacun descendit de son perchoir, et, après avoir bu un verre à la ronde, la petite troupe regagna ses foyers, en faisant entendre de joyeux chants.

La chèvre suivait, enchantée du résultat, et se promettant bien, si semblable occasion venait à se présenter, de garder le mutisme le plus complet.

Entre veufs.

Depuis la mort de son mari, qui déjà remontait à six mois, Mme de Villerose ne passait pas un jour sans pleurer et sans aller chaque après-midi au Père-Lachaise arroser les fleurs de la tombe autant de ses larmes que de l'eau prise à la fontaine commune.

Puis elle restait des heures entières tantôt agenouillée sur la pierre, tantôt accroupie sur un pliant, plongée dans l'immobilité du désespoir.

En cet état, elle murmurait à voix basse des phrases inachevées et engageait avec le défunt des conversations intimes, profondes, mystérieuses, où elle donnait à la fois l'interrogation et la réplique.

Veuve sans enfants à vingt-six ans après trois années qui lui avaient semblé passées dans le paradis, elle ne pouvait supporter le vide horrible qui s'était fait tout à coup dans sa vie. Elle avait pris en exécration la terre et tous ceux qui l'habitent.

Elle était particulièrement furieuse contre toutes les femmes qui, plus heureuses qu'elle, avaient encore leurs maris. Elle ne pardonnait même pas à celles qui, mal loties dans leur association conjugale, auraient troqué de bon cœur leur sort contre le sien.